



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

**RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE**

VERSION DU 09/05/2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1 LEXIQUE.....	5
2 QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?.....	7
3 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION	8
4 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE	9
5 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT	12
5.1 Les émissions de gaz à effet de serre.....	12
5.2 Les ressources énergétiques	13
5.3 Synthèse des impacts	13
6 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	15
7 ETUDE DU SCENARIO	16
7.1 Description du scenario envisagé.....	16
7.2 Impacts environnementaux du scenario.....	16
8 JUSTIFICATION DES CHOIX.....	17
9 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	22
9.1 Les actions retenues.....	22
9.2 Synthèse des enjeux	25
10 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	26
10.1 Carte et caractéristiques synthétiques des zones Natura 2000.....	26
10.2 Analyse des incidences Natura 2000 des sites existants	27
10.3 Conclusion	27
11 LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION	28
11.1 Développement des énergies renouvelables.....	28
11.2 La mobilité.....	28
12 SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	29
13 LA METHODOLOGIE UTILISEE.....	32

1 LEXIQUE

Volontairement placé en tête de document, ce lexique permet au lecteur de revenir à loisir sur les définitions de termes nouveaux.

ARS : Agence Régionale de Santé
AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
COV : Composé Organique Volatil
DDT : Direction Départementale du Territoire
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
Gaz à Effet de Serre (GES) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC et SF ₆) ; l'impact des déchets en termes d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO ₂ , à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO ₂ et de CH ₄ , et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.
ITEQ : International Toxic Equivalent Quantity, utilisé pour mesurer les quantités de dioxines et furanes.
IFEN : Institut Français de l'Environnement, remplacé à présent par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)
MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
ONF : Office National des Forêts
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PRQA : Plan Régional pour la Qualité de l'Air
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PER : Profil Environnemental Régional
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SNMB : Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRB : Schéma Régional Biomasse
SIC : Site d'Importance Communautaire
SAU : Surface Agricole Utile
TVB : Trame Verte et Bleue
TEPOS : Territoire à Energie Positive
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale

2 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (appelé par la suite PCAET), conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français (notamment l'ordonnance du 3 août 2016). **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir le PCAET sur l'environnement du territoire.**

Le résumé non technique du rapport d'évaluation environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'articulation du PCAET avec les autres documents de planification,
- l'état initial du territoire : il s'agit d'un bilan du territoire concerné par le PCAET suivant 5 dimensions de l'environnement :
 - la pollution et la qualité des milieux,
 - les ressources naturelles,
 - les risques sanitaires et technologiques,
 - les nuisances,
 - les milieux naturels, sites et paysages,
- les effets des thématiques du PCAET sur l'environnement, en tenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement, si le PCAET n'était pas mis en œuvre,
- la description du scénario retenu
- l'exposé des motifs des choix effectués,
- les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement, ainsi que l'évaluation des incidences Natura 2000,
- une présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation,
- la mise en place d'un suivi environnemental,
- la méthodologie utilisée.

3 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Le tableau suivant présente succinctement les différents documents avec lesquels le PCAET doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. Le signe « / » signifie que plusieurs documents existent sur le territoire, les différentes dates d'approbation n'ont pas été indiquées.

Document de planification	Date d'approbation/ parution	A fait l'objet d'une évaluation environnementale	Articulation avec le PCAET
Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	Mai 2017	Non	Prise en compte
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Déc 2019	Oui	Compatible
Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)	Déc 2019	Oui	Cohérence
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Juillet 2014	Oui	Cohérence
Stratégie nationale bas carbone (SNBC)	Mai 2017	Non	Prise en compte
Loi TEPCV	Août 2025	Non	Prise en compte
Plan Climat Régional	2013	Non	Cohérence
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion de l'eau	Mars 2022	Oui	Cohérence
Contrats de milieu	/	Non	Cohérence
Plan Régional Santé Environnement	Avr-18	Non	Cohérence
Schémas de Cohérence Territoriale	En cours	Oui	Prise en compte
Plans Locaux d'Urbanisme	/	Oui	Prise en compte
Agendas 21	/	Non	Cohérence

Tableau 1 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification

4 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données provenant de différents organismes : la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses et/ou de faiblesses du territoire, ce qui permet de définir la sensibilité du territoire dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous-domaine :

- les forces et faiblesses du territoire,
- la localisation territoriale des enjeux,
- les objectifs de référence,
- la sensibilité du territoire. Cette dernière s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionnent le territoire vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Eau	Etat écologique de la plupart des eaux superficielles bon à moyen Etat chimique de la plupart des eaux superficielles bon Etats chimique et écologique de 4 masses d'eau souterraine bons Bonne qualité des eaux de baignade	Qualité des eaux souterraines médiocre Mauvais état chimique de 3 cours d'eau Etat écologique médiocre pour un cours d'eau Etats chimique et écologique de 3 masses d'eau souterraine médiocres	local	SDAGE SAGE Contrats de rivière	forte
	Sol et sous-sols		5 sites pollués	Global/local		modérée
Ressources naturelles	Matières premières	Diversité géologique	Pression sur les ressources : 6 carrières en activité	local	Cadre régional des carrières, Schéma départemental des carrières	modérée
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	Eau potable globalement de bonne qualité	Pression sur la ressource en eau : 3 ZRE sur le sud-est du territoire Faible couverture forestière	local	Périmètres de protection SDAGE	forte
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	19 ZNIEFF, 3 sites Natura 2000 2 arrêtés de protection de biotope	Milieux fragiles	Local	SRCE PNR	forte
	Paysages	Paysages riches et variés offrant une grande diversité écologique	Paysages fragmentés par l'Homme.	Global	Atlas des paysages	modérée
	Patrimoine culturel	2 sites classés, 4 sites inscrits, 40 monuments historiques, 3 SPR		local		faible
Risques	Risques naturels et technologiques	Plusieurs PPR instruits	Territoire exposé aux risques d'inondations, de séisme, de feux de forêt, de transport de matières dangereuses, aux risques nucléaires et industriels.	Global/local	PPR, Plans de secours	forte
	Risques sanitaires		Risques liés à l'usage des pesticides Risque de problèmes respiratoires (ozone et particules fines). Présence de moustique tigre. Présence modérée d'ambrosie sur le territoire.	Global/local	PRSE 3	forte

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Politique d'amélioration	Proposition de sensibilité
		Les richesses	Les faiblesses			
Nuisances	Bruit	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances liées aux installations	Local	PPBE	modérée
	Trafic	Cartographie des voies bruyantes, PPBE local	Nuisances près des axes de transport	Local	PLU, PDU,	modérée
	Visuelles / olfactives		Nuisances liées aux zones industrielles, aux élevages et aux épandages agricoles	Local		faible

Tableau 2 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

On constate que le territoire présente une forte sensibilité au niveau de :

- La qualité des eaux,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les paysages,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

5 LES EFFETS DES THEMES LIES AU PCAET SUR SON ENVIRONNEMENT

5.1 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre. Leur accumulation dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et à l'augmentation des températures. Cela induit un changement climatique, qui impacte fortement et diversement l'environnement.

Le « diagnostic air, énergie, climat » de novembre 2020 étudie en détail la vulnérabilité du territoire au changement climatique. On retiendra, en synthèse, les enjeux prioritaires suivants :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de **l'activité agricole**, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
 - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
 - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- Enfin, une **vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

D'autres enjeux importants sont également à prendre en compte dans la recherche d'adaptation, en particulier :

- Un renforcement de la **pression sur la ressource en eau**, utilisée pour l'eau potable, l'agriculture, la pisciculture, l'hydraulique.
- **L'eutrophisation des eaux** (diminution de l'oxygène dans l'eau), entraînant une altération de la qualité, dans un contexte où l'eau subit déjà, en plaine, une pollution aux nitrates
- **Biodiversité** : modification de l'habitat, évolution de la biodiversité au niveau végétal et donc animal
- De façon générale, une augmentation du nombre et de la gravité de **phénomènes extrêmes** :
 - Inondations : dégâts renforcés par l'artificialisation des sols, impactant directement la population et les activités économiques
 - Tempêtes : risques pour la population et la sylviculture.

5.2 LES RESSOURCES ENERGETIQUES

La consommation de ressources fossiles, pour la production d'énergie ou les moteurs à combustion, émet des Gaz à Effet de Serre (GES), qui ont un fort impact sur l'environnement (cf. le paragraphe consacré aux GES), ainsi que des polluants atmosphériques et des particules, qui ont un impact direct sur la qualité de l'air et la santé des populations et un impact indirect sur la qualité de l'eau et des sols (acidification, ...).

La production d'énergie renouvelable permet d'éviter les impacts précédents, mais peut présenter également des impacts négatifs sur l'environnement :

- L'éolien peut avoir un impact sur le bruit, les paysages et la biodiversité,
- Le bois énergie peut avoir un impact sur les paysages et la biodiversité,
- La production photovoltaïque au sol peut avoir un impact sur la biodiversité et sur les usages du sol,
- La méthanisation peut avoir un impact sur les odeurs et le paysage,
- La production hydraulique peut présenter un impact sur les eaux superficielles (débit, étiage, ...) et sur la biodiversité associée, en particulier dans le cas de micro-hydraulique. En effet, la création de seuils et barrage a un impact fort sur la dynamique de la population aquatique et sur l'étiage. Ces nuisances ne se rencontrent pas dans le cas d'hydraulique au fil de l'eau.

5.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le croisement de la sensibilité du territoire et des impacts des thèmes liés au PCAET permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière. Ce croisement est le suivant :

Croisement sensibilité / impact	Sensibilité			
	Faible	Modéré	Forte	
Impact	Faible	Faible	Faible à modéré	Modéré
	Modéré	Faible à modéré	Modéré	Modéré à fort
	Fort	Modéré	Modéré à fort	Fort

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	Proposition de sensibilité	Impacts GES (produits entre autre par la consommation d'énergie fossile) / changement climatique	Enjeux
Pollutions et qualité des milieux	Eau	forte	fort	fort
	Air	forte	fort	fort
	Sol et sous-sols	modérée	faible	faible à modéré
Ressources naturelles	Matières premières	modérée	faible	faible à modéré
	Ressources locales : eau, sol et l'espace	forte	fort	fort
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte	fort	fort
	Paysages	modérée	faible	faible à modéré
	Patrimoine culturel	faible	faible	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte	fort	fort
	Risques sanitaires	forte	fort	fort
Nuisances	Bruit	modérée	faible	faible à modéré
	Trafic	modérée	faible	faible à modéré
	Visuelles / olfactives	faible	faible	faible

Tableau 3 : Caractérisation des enjeux

Les enjeux significatifs (enjeux modérés à forts et enjeux forts) sont donc :

- La pollution et la qualité de l'air,
- La pollution et la qualité de l'eau,
- Les ressources locales,
- La biodiversité et les milieux naturels,
- Les risques naturels et technologiques,
- Les risques sanitaires.

Il faut également garder à l'esprit que certains types de production d'énergie renouvelable peuvent avoir un impact notable sur :

- Les paysages,
- Le bruit,
- Les sols.

Ces différents enjeux feront l'objet d'une attention particulière par la suite.

6 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou « scénario laisser faire », qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux **si le PCAET n'était pas mis en œuvre.**

La consommation d'énergie et les émissions de GES dans le scénario tendanciel seraient légèrement à la baisse à l'horizon 2050 par rapport à la situation de référence (2015), respectivement de -5% par rapport à 2017 et de -4% par rapport à 2015. Les émissions de polluants seraient également en légère baisse, mais malgré tout insuffisantes au regard des objectifs nationaux du PREPA ou régionaux du SRADDET. Le scénario tendanciel ne permet donc pas de répondre aux enjeux de la transition énergétique. En aucun cas il ne permet d'atteindre les objectifs de la loi TEPCV.

Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle.

Ainsi, il apparaît clairement que la trajectoire tendancielle, n'est pas compatible avec l'ambition de transition énergétique et écologique. Ce scénario tendanciel tend à démontrer la nécessité de mettre en œuvre le PCAET et de définir une vision stratégique et volontaire afin que le territoire soit en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.

Les objectifs validés par les instances de la Communauté de communes Drôme Sud Provence décrits dans les chapitres suivants permettent, quant à eux, d'être en phase avec l'évolution des tendances des objectifs régionaux.

7 ETUDE DU SCENARIO

7.1 DESCRIPTION DU SCENARIO ENVISAGE

Les enjeux air, énergie, climat sont illustrés à travers un scénario qui exploite l'ensemble des potentiels énergétiques quantifiés par le PCAET. La trajectoire énergétique de ce scénario, ainsi que ses objectifs, ont été co-produits lors d'ateliers réunissant élus et acteurs du territoire (détaillé dans le chapitre suivant).

Ce scénario est comparé au scénario « Tendanciel », basé sur l'absence de politique volontariste en matière air, énergie, climat, étudié précédemment.

7.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU SCENARIO

Pour les différents thèmes concernés : consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, émissions de GES et émissions de polluants atmosphériques, le scénario Territoire présente un bilan plus favorable que le scénario tendanciel.

Les objectifs du PCAET s'inscrivent dans les objectifs globaux nationaux de réduction de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ils sont compatibles avec ceux du SRADDET en termes de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et du développement des énergies renouvelables.

8 JUSTIFICATION DES CHOIX

La stratégie Climat-Air-Energie du territoire prend en compte également les conséquences en matière socio-économiques ainsi que le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction.

Elle a été construite à partir :

- **Du diagnostic territorial.** Ce travail a permis d'identifier les différents enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ont notamment été identifiés :
 - Les consommations sectorielles d'énergie ainsi que le niveau de production d'énergies renouvelables et de récupération du territoire et le flux actuel de séquestration du carbone dans le territoire.
 - Les potentiels, à l'horizon 2050, de réduction des consommations d'énergie, de production des énergies renouvelables et de récupération et, de séquestration carbone.

A partir de ces données de potentiel brut, un séminaire stratégique a rassemblé le 6 juillet 2021 des élus et des techniciens du territoire pour définir des objectifs stratégiques et opérationnels à l'horizon 2030 et construire une trajectoire énergétique du territoire jusqu'à 2050 en considérant les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la stratégie nationale bas-carbone aux mêmes horizons temporels.

- **De l'analyse du cadre stratégique au niveau national, régional et local** qui concerne les politiques climat-air-énergie (voir chapitre 2 du rapport stratégique).

Cette trajectoire et ces objectifs ont fait l'objet d'ajustement et/ou d'échanges lors d'un séminaire élus (6/07/2021), d'une réunion de l'équipe projet du PCAET (16 septembre 2021), d'une réunion du comité de pilotage PCAET (14 octobre 2021), d'une validation en bureau de l'intercommunalité puis d'un comité des partenaires du 8 février 2022.

A partir de ces objectifs, ont été déduits des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sont déclinés par secteur d'activités en fixant des cibles (objectifs) à atteindre par objectif opérationnel qui les constitue.

Ce travail a été mené pour les objectifs opérationnels dont la réglementation demande un chiffrage et permet de rendre compte concrètement des résultats attendus pour les principaux secteurs d'activités à l'horizon 2030. Ces cibles doivent être considérées comme des indicateurs chiffrés des objectifs à atteindre.

Pour guider les choix et prioriser ces objectifs, des ordres de grandeur des investissements et des bénéfices attendus liés à la réalisation des cibles retenues sont indiqués lorsque des données à l'échelle des secteurs d'activités concernées étaient disponibles. Ces données mériteront d'être précisées action par action lors de l'étude de leur faisabilité détaillée et tout au long de la mise en œuvre du PCAET.

- **Pour les investissements :**

Le chiffrage a été réalisé à partir de ratios et références d'experts nationaux. Il convient de préciser que ces éléments :

- **Visent à donner un ordre de grandeur des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs retenus,**
- **Ne présagent pas de qui apportera les financements nécessaires à leur réalisation** (Etat, collectivités territoriales, entreprises, citoyens, etc.),
- **Peuvent bénéficier d'aides financières** qui ne sont pas listées ici.

- **Pour les bénéficiaires :**

Il s'agit de prendre en compte les impacts en matière :

- **Economiques :** réduction de la facture énergétique du territoire et des porteurs de projet, création d'emplois locaux, nouvelles recettes fiscales, réduction des coûts sanitaires, ...),
- **Environnementaux :** réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, ...
- **Sociaux :** réduction de la facture énergétique des ménages, création d'emplois, ...

Ces éléments ont été approchés pour la création d'emplois en utilisant notamment l'outil TETE¹ de l'ADEME et différentes données issues de la bibliographie.

¹ <https://territoires-emplois.org/>

• **Réduction de la consommation énergétique : les objectifs sont les suivants :**

Objectif opérationnel	Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel entre 2021 et 2030 (sur 10 ans)	GWh/an économisés en 2030	Investissement entre 2021 et 2030 (M € /an)
Rénover l'habitat et favoriser la sobriété énergétique dans les usages de l'énergie	1750 équivalents maisons individuelles rénovées basse consommation	14% des maisons individuelles	175 maisons/an	20,5	8,6 ²
	1300 équivalents appartements rénovés basse consommation	28 % des appartements	130 appartements /an	7,7	3,4 ³
	4 600 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	26 % des ménages	460 ménages /an	7,7	0,12 ⁴
Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme	7 130 équivalents actifs n'utilisant plus leur voiture (report modal : TC, modes actifs) ou leur voiture seul pour se rendre au travail (co-voiturage)	43 % des actifs	713 salariés/an	15,4	Non chiffré
	5 130 véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	27 % du potentiel	513 véhicules /an	25,6	11
	3 % de déplacements évités par des politiques d'urbanisme	-	-	2,6	Non chiffré
	Limitation des vitesses (-20 km/h sur autoroute et -10 km/h sur nationale)	-	-	36	Non chiffré ⁵
	12 % des trajets routiers longue distance reportés vers le train ou le co-voiturage	12 % des trajets	- 1,2%/an	25,6	Non chiffré

² Pour les maisons individuelles, avec un coût moyen de rénovation de 40 000 €/maison. Cet ordre de grandeur est issu du croisement de trois sources :

- 1) Juillet 2016, ENERTECH pour le compte de l'ADEME, « **Analyse des coûts de la rénovation énergétique des logements en France** », 86 p. <https://www.enertech.fr/modules/catalogue/pdf/73/170612%20Co%C3%BBts%20R%C3%A9novation%20thermique%20Vdef.pdf>
- 2) Statistiques du programme de rénovation DOREMI,
- 3) Juin 2017, CEREMA, « **500 maisons rénovées basse consommation, Enseignements opérationnels des programmes je rénove BBC en Alsace, synthèse générale** », 12p. <https://www.cerema.fr/system/files/product/publication/2018/01/500%20maisons%20R%C3%A9nov%C3%A9es%20basse%20consommation%20SYNTHESE.pdf>

³ idem

⁴ Coût de l'animation territoriale, à raison d'un animateur pour 5000 ménages.

⁵ Mars 2018, Commissariat général au développement durable, « **Réduction des vitesses sur les routes : Analyse coûts bénéfiques** », 102 p. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20R%C3%A9duction%20des%20vitesses%20sur%20les%20routes.pdf>

Objectif opérationnel	Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel entre 2021 et 2030 (sur 10 ans)	GWh/an économisés en 2030	Investissement entre 2021 et 2030 (M € /an)
Maîtriser l'énergie dans les transports de marchandise	31 % du potentiel d'économie d'énergie	31 % du potentiel	3 %	71,8	Non chiffré
Maîtriser l'énergie dans les entreprises et Disposer d'un patrimoine public exemplaire	215 400 m ² de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	29% du potentiel	21 540 m ² de bureaux ou de commerces	20,5	10,8 ⁶
	336 900 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	36% du potentiel	33 690 m ²	12,8	1,4 ⁷
Maîtriser l'énergie dans les industries /déchets	29 % du potentiel d'économie d'énergie	29% du potentiel	-3%	20,5	0,44 ⁸
Maîtriser l'énergie dans les exploitations	2 350 hectares de surface agricole utile avec des actions d'efficacité énergétique	19 % de la SAU	235 ha	5,1	0,19 ⁹
				272	35,9 M € /an

Figure 1 : Objectifs opérationnels de réduction des consommations d'énergie visés à l'horizon 2030

⁶ Source ADEME et Ministère de la cohésion des territoires, à raison de 500 € HT par m² de bureau.

⁷ Source Institut négaWatt, Base action Planiss'Immo 2050.

<http://www.institut-negawatt.com/planissimmo-p37.html>

⁸ Coût estimé sur la base du montant moyen d'actions d'optimisation des flux énergétiques, améliorations de rendements dans l'Industrie.

⁹ Coût estimé sur la base du montant moyen de différentes mesures liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique des tracteurs et/ou des bâtiments d'exploitations.

• **Production d'énergies renouvelables : les objectifs sont les suivants :**

Filières	Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (sur 10 ans, 2021/2030)	GWh/an production additionnelle en 2030	Investissement annuel* entre 2021 et 2030 (Millions €)
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	4 400 places de parking avec ombrières ou 25 ha de sols anthropisés	38 % du potentiel	440 /an	11,4	0,41 ¹⁰
	1 900 équivalents maisons ou 360 équivalents bâtiments équipés	14 % du potentiel	190 équivalents maisons /an ou 36 équivalents bâtiments /an	59,1	0,74 ¹¹
SOLAIRE THERMIQUE	4 600 équivalents logements équipés	45 % du potentiel	460/an	9,1	0,97
BIOGAZ	1 petite unité de 78 Nm ³ /h	34% du potentiel	/	6,8	0,16 ¹²
AEROTHERMIE	760 logements équipés de pompes à chaleur	23 % du potentiel	76 /an	9,1	0,56
CHALEUR FATALE	16 % du potentiel de récupération	16 % du potentiel	/	9,1	/
HYDROELECTRICITE	Installation(s) environ 1 MW	17 % du potentiel	/	2,3	/
TOTAL				107	2,2

Figure 2 : Objectifs opérationnels fixés pour la production d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2030

¹⁰ Avril 2017, ADEME-ENERPLAN-ICARE et Consult, « *Étude de la compétitivité et des retombées socioéconomiques de la filière solaire française* », 122 p. https://www.enerplan.asso.fr/medias/publication/1705_etude_competitivite_et_retombees_filiere_solaire_francaise_version_finale_definitive.pdf

¹¹ Idem supra

¹² Coût moyen du marché observé par Solagro dans ses AMO de projet de méthanisation

9 LES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

9.1 LES ACTIONS RETENUES

OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique
	Etudier l'opportunité de réaliser une (ou des) OPAH pour les centres anciens
	Rénover le parc d'habitat social
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics
	Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public
	Mettre les marchés publics en cohérence avec le PCAET
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	Informier et accompagner les entreprises
	Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels.	Planifier les mobilités
	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
	Développer la voiture partagée (covoiturage, navette) et le transport en commun
	Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs
1.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	Intégrer des objectifs Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement/construction
	Réaliser des bâtiments publics exemplaires

OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	Redynamiser le réseau de chaleur de Pierrelatte et étudier l'opportunité de développement de réseaux complémentaires
2.2 Développer l'électricité	Localiser les zones adaptées d'implantation du solaire photovoltaïque

renouvelable	
2.3 Développer la méthanisation	Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation
OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	Promouvoir un système alimentaire territorial durable
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire
3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets, limiter le brulage des déchets verts	Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	Disposer d'une vision stratégique des besoins et ressources en eau
	Gérer durablement l'alimentation en eau potable
4.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	Faire évoluer les pratiques agricoles
4.3 Adapter les activités touristiques	Favoriser une économie touristique résiliente
4.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé	Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé
	Prévenir et lutter contre les espèces invasives
	Réduire l'usage des pesticides et de la fertilisation azotée chimique
4.5 Prévenir l'impact des risques naturels	Prévenir les feux de forêt
	Prévenir les inondations et le ruissellement
	Informier et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LE TERRITOIRE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	Intégrer les citoyens dans les démarches d'élaboration des projets
5.2 Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET	Communiquer et sensibiliser sur la transition énergétique et écologique
	Animer un comité de suivi du PCAET
	Déployer un challenge territorial de l'exemplarité

9.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Les actions du PCAET présentent des impacts positifs sur d'ensemble des domaines environnementaux.

Les impacts variables et négatifs sont récapitulés ci-après. Ce sont sur eux que porteront les mesures d'évitement, de réduction et de compensation abordées dans le chapitre suivant.

Objectifs opérationnels	N°	Action	SOL		EAU	ODEUR	PAYSAGE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
			Qualité des sols	Non-urbanisation des sols	Consommation d'eau			Hot de chaleur	Risque inondation	Sécheresses	Autres
OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR											
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels.	1.4.2	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable		Veiller au développement hors zones agricoles ou naturelles							
	1.4.3	Développer la voiture partagée (covoiturage, navette) et le transport en commun									
OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION											
2.2 Développer l'électricité renouvelable	2.2.1	Localiser les zones adaptées d'implantation du solaire photovoltaïque					Veiller à l'intégration paysagère	Attention à la mise en concurrence des toitures : PV / Végétalisation			
2.3 Développer la méthanisation	2.3.1	Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation	Veiller à la qualité des sols			Veiller à la maîtrise des odeurs	Veiller à l'intégration paysagère				
OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE											
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	3.1.1	Promouvoir un système alimentaire territorial durable			Veiller à planter les cultures dans des zones propices						

10 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 liées au Plan Climat Air Energie Territorial a été introduite par le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du code de l'Environnement (en effet, le PCAET fait partie des documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000). Conformément à l'article R.414-22 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, dans la mesure où elle répond aux exigences de l'article R414-22.

D'après la réglementation, cette évaluation consiste en :

- une présentation simplifiée du document de planification, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Il faut souligner que cette évaluation doit être proportionnée au document de planification et rappeler que le PCAET est un document permettant une amélioration de l'état de l'environnement, en ayant globalement moins d'impacts environnementaux que s'il n'existait pas.

10.1 CARTE ET CARACTERISTIQUES SYNTHETIQUES DES ZONES NATURA 2000

Comme indiqué au 2.2.3.1 du chapitre II, le territoire comprend 3 zones Natura 2000 ZSC :

- Les Sables du Tricastin,
- L'Aigues (ou Eygues ou Aygues),
- Milieux alluviaux du Rhône aval.



Figure 3 : Les zones Natura 2000 du territoire (source : géoportail)

10.2 ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DES SITES EXISTANTS

Les actions du PCAET n'auront pas d'incidences sur les zones Natura 2000.

En tout état de cause, il est rappelé que les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers.

10.3 CONCLUSION

Dans la mesure où les documents d'objectifs (DOCOB) et les plans de gestion doivent être pris en compte lors des diagnostics communaux agricoles et forestiers, le PCAET ne présente pas d'incidences particulières sur les zones Natura 2000.

11 LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION

La caractérisation des effets notables des actions du PCAET doit conduire également à une recherche de mesures réductrices adaptées, susceptibles d'éviter, de réduire ou si possible de compenser les conséquences dommageables sur l'environnement identifiées.

Tout d'abord, il faut noter que toute installation doit être conforme aux réglementations en vigueur s'y appliquant (réglementation ICPE, loi sur l'eau, ...).

11.1 DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

11.1.1 L'ÉNERGIE SOLAIRE

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en toiture ou au sol peut impacter les paysages.

La mesure de réduction d'impact est de veiller à la bonne intégration paysagère.

Une vigilance particulière doit être apportée pour s'assurer que les terrains utilisés pour l'installation de centrale PV au sol sont effectivement en friches ou que les projets PV au sol sont réalisés dans le cadre de projets agricoles qui utiliseront le photovoltaïque comme partie intégrante de leur projet (exemple : protection des cultures contre les intempéries, lutte contre l'ensoleillement intensif, ...).

11.1.2 LA METHANISATION

Le développement de la méthanisation peut impacter la qualité des sols et les odeurs.

Les mesures d'évitement sont :

- Pour la qualité des sols, veiller à ce que la méthanisation ne se fasse pas au détriment du retour au sol de la matière organique,
- Pour les odeurs, la conception des installations de méthanisation doit intégrer ce paramètre de gestion des odeurs dès la phase projet.
- Il conviendra aussi de veiller à la bonne intégration paysagère.
- Enfin, il faudra veiller à ce que le méthaniseur soit alimenté par des intrants locaux et à ce que la destination des digestats soit elle aussi locale.

11.2 LA MOBILITE

2 actions de mobilité peuvent présenter des impacts sur l'urbanisation des sols : le développement des pistes cyclables, des aires de covoiturage et des parkings peut entraîner une urbanisation des sols, si ce développement est réalisé aux dépens de zones agricoles ou naturels.

La mesure d'évitement d'impact est de privilégier la conversion de zones urbaines ou routières.

12 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi consiste à vérifier si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions telles que le rapport environnemental les a analysées.

Pour cela, nous proposons différents indicateurs. Certains sont communs avec ceux proposés par le PCAET dans les fiches actions.

Il est à souligner que ces indicateurs diffèrent des indicateurs de comparaison utilisés lors de l'étude des scénarios. Par exemple, il n'est pas proposé d'indicateurs GES, car il n'est pas possible de « mesurer » aisément cet indicateur et donc de le suivre. Ce type d'indicateur nécessite en effet de compiler de nombreuses données afin de réaliser des calculs, procédure dispendieuse qui ne peut être réalisée annuellement par la CC dans le cadre du suivi. Les impacts environnementaux sont donc approchés de manière indirecte : le bilan environnemental sera meilleur si les actions proposées sont réalisées. Afin d'aller plus loin dans cette approche, des indicateurs permettant de suivre les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le rapport sont indiqués en gras dans le tableau ci-après.

Ce suivi est à réaliser annuellement.

Le suivi consistera à comparer les réalisations aux prévisions, à mesurer les écarts et à apporter les correctifs nécessaires. Le suivi comportera des aspects quantitatifs et qualitatifs, avec comparaison aux objectifs fixés. Les étapes de réalisation seront bien entendu comparées au calendrier prévisionnel. Tous les écarts devront pouvoir être identifiés, expliqués et réajustés.

Objectifs opérationnels	N°	Action	Indicateur de suivi de la réalisation et de l'efficacité
OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR			
1.1 Rénovier l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique	1.1.1	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	% de réalisation des actes (source : CEDER) Evolution des étiquettes des diagnostics de performance énergétique et de gaz à effet de serre (source : observatoire DPE ADEME) Montant annuel des aides France'Renov (dhup anah-dreal) % de travaux entrepris suite conseils du SPPEH (source : Tableau de bord SARE)
	1.1.2	Etudier l'opportunité de réaliser une (ou des) OPAH pour les centres anciens	Nombre de communes associées à la démarche Réalisation de l'étude d'opportunité
	1.1.3	Rénover le parc d'habitat social	Nombre de logements rénovés (source : bailleurs sociaux) GWh économisés (source : bailleurs sociaux) GWh d'ENR produits (source : bailleurs sociaux)
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	1.2.1.	Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics	Nombre de bâtiments rénovés /an Surface rénovée (m2) GWh économisés GWh d'ENR produits
	1.2.2	Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public	Nombre de points lumineux rénovés (par commune sur le nombre total de points lumineux) (source : SDED/communes) GWh économisés (source : SDED/communes) Nombre de communes disposant d'une extinction nocturne de l'éclairage public (source : SDED/communes) Nombre de communes associées à un événement annuel du type « le jour de la nuit » (source : CCDSP)
	1.2.3	Mettre les marchés publics en cohérence avec le PCAET	Par collectivité : Part des marchés (en nombre) intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution (source : communes et CCDSP) Nombre de réunions du groupe de travail (source : CCDSP) Fourniture des livrables (réalisation de l'outil)
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	1.3.1	Informier et accompagner les entreprises	Nombre d'entreprises ayant été en contact avec le guichet unique / point relai (source : CCDSP) Nombre d'entreprises accompagnées par le SPPEH par an (source : CEDER) Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide au diagnostic Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide à l'investissement Suivi de la répartition des étiquettes énergétiques (source : observatoire ADEME)
	1.3.2	Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire	Nombre d'entreprises participants à la mise en commun des informations (source : Atout Tricastin et CCDSP) Nombre d'entreprises valorisées (source : CCDSP) Actions mutualisées (source : Atout Tricastin)

Objectifs opérationnels	N°	Action	Indicateur de suivi de la réalisation et de l'efficacité
OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR			
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels.	1.4.1	Planifier les mobilités	Nombre d'entreprises et de salariés impliqués dans les plans de mobilité (source : CCDSP) Report modale dans les entreprises avec PDME (source : entreprises) Elaboration des schémas (source : CCDSP)
	1.4.2	Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable	Part modale piéton des déplacements domicile travail intracommunales (source : INSEE) Part modale vélo des déplacements domicile travail (source : INSEE) Budget politique cyclable (euros/hab.an) (source : porteurs de projets) Km de voiries aménagées pour les cycles /1000hab) (source : communes) Nombre de places de stationnement vélo / 100 habitants (sources : communes)
	1.4.3	Développer la voiture partagée (covoiturage, navette) et le transport en commun	Nombre de courses et kilométrage annuel de la navette Coût réel / voyage / utilisateur Nombre d'aires de covoiturage Fréquentation des aires de covoiturage Evolutions de l'offre et de l'usage TC Communication : nombre de personnes touchées, nombre d'évènements, nombre de supports distribués...
	1.4.4	Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs	Bilan économique et technique de la navette électrique (source : Pierrelatte ?) Nombre de IRVE déployées, répartition géographique, taux d'utilisation (source : SDED) Quantité d'hydrogène produite et distribuée (source : porteur de projet) Parc de véhicule du territoire par type de motorisation (source : INSEE)
1.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	1.5.1	Intégrer des objectifs Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement/construction	Nombre de documents d'urbanisme concernés (source : communes)
	1.5.2	Réaliser des bâtiments publics exemplaires	Nombre d'opérations avec démarche environnementale (source : communes) Nombre de constructions exemplaires (sources : communes)
OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION			
2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	2.1.1	Redynamiser le réseau de chaleur de Pierrelatte et étudier l'opportunité de développement de réseaux complémentaires	Energie facturée/énergie produite (rendement, fuite) (source : SMART) Quantité et origine du bois (source : SMART) Coût du kWh vendu (source : SMART)
2.2 Développer l'électricité renouvelable	2.2.1	Localiser les zones adaptées d'implantation du solaire photovoltaïque	Production solaire PV (GWh/an) Puissance PV installée (MW/an) Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) (source : ORCAE) Taux de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire (source : ORCAE) Recettes PV annuel sur le patrimoine public (€) (source : communes)
2.3 Développer la méthanisation	2.3.1	Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation	Nombre de réunions ou visites de mobilisation des partenaires organisés (agriculteurs, entreprises, etc.) (source : maître d'ouvrage) Nombre d'agriculteurs participants aux visites et réunions (source : maître d'ouvrage) Nombre d'entreprises participants aux visites et réunions (source : maître d'ouvrage) Étude de faisabilité réalisée
OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	3.1.1	Promouvoir un système alimentaire territorial durable	Part des contrats de restauration collective publique avec clauses d'achats durables (%) (source : communes) Nombre de partenaires associés à la démarche PAT (source : communes) Nombre de démarches de sensibilisation à l'approvisionnement local et au circuit-court (source : communes) Labellisation du Projet Alimentaire Territorial (source : CCDSP) Nombre d'interventions foncières réalisées (source : CCDSP) Nombre de projets d'installations / reprises en agriculture (source : CCDSP)
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	3.2.1	Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire	Part du budget CCDSP consacrée à la politique Economie Circulaire dans le budget global de la collectivité (%) Nombre de boucles locales d'économie circulaire mises en place. Nombre de synergies d'Ecologie Industrielle et Territoriale opérationnelles sur le territoire Nombre d'entreprises engagées dans les synergies d'EIT (source : CCDSP)
3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets, limiter le brûlage des déchets verts	3.3.1	Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés	Evolution des tonnages de déchets ménagères et assimilés (source : CCDSP)* Evolution du tonnage des ordures ménagères (source : CCDSP)* Séparation des biodéchets (source : CCDSP)
OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE			
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	4.1.1	Disposer d'une vision stratégique des besoins et ressources en eau	Mise en œuvre des plans d'actions existants % de territoire couvert par un plan d'actions
	4.1.2	Gérer durablement l'alimentation en eau potable	Nombre de schémas directeurs applicables Rendement des réseaux Nombre de communes interconnectées
4.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	4.2.1	Faire évoluer les pratiques agricoles	Nombre de diagnostics d'exploitation Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés spécifiquement sur l'adaptation au changement climatique
4.3 Adapter les activités touristiques	4.3.1	Favoriser une économie touristique résiliente	Mise en œuvre et suivi du plan d'actions (source : service tourisme) Evolution de la qualification de l'offre éco-responsable et agritouristique (source : Apidae) Fréquentation des sentiers de randonnées (source : outil Outdoorvision) Fréquentation du territoire sur les ailes de saison (source : flux Vision Tourisme, taxe de séjour)

Objectifs opérationnels	N°	Action	Indicateur de suivi de la réalisation et de l'efficacité
OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE			
4.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé	4.4.1	Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé	Nombre de m2 d'espaces publics végétalisés ou désimperméabilisés (source : communes) Evolution du nombre d'îlots de chaleur Nombre d'actions du plan d'action mises en œuvre
	4.4.2	Prévenir et lutter contre les espèces invasives	Nombre de signalements ambroisie (source : application stop ambroisie) Nombre de formation d'agents (sources : communes) Actions de communication (sources : communes)
	4.4.3	Réduire l'usage des pesticides et de la fertilisation azotée chimique	Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés (source : chambre d'agriculture) Nombre de conversion en agriculture biologique (source : Chambre d'agriculture) Nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aires de lavage/remplissage (sources : CCDSP-communes) Nombre d'aires de lavage/remplissages créés (source : CCDSP-communes) Nombre d'animations réalisées à destination des particuliers (source : CCDSP) Nombre d'agents des espaces verts formés au zérophyto (nombre formé/nombre total) (source : communes)
4.5 Prévenir l'impact des risques naturels	4.5.1	Prévenir les feux de forêt	Nombre d'action de sensibilisation Schémas communaux DECI élaborés (source : communes) Part de massifs forestiers couverts par des infrastructures DCFI
	4.5.2	Prévenir les inondations et le ruissèlement	Nombre de communes disposant d'un plan de sauvegarde prenant en compte l'inondation (source : communes) % de territoire à risque couvert par un programme d'action de prévention contre les inondations (source : structure compétence sur la prévention des inondations) Mise en œuvre des actions de prévention (source : structure compétence sur la prévention des inondations)
	4.5.3	Informier et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles	Nombre de communes assurant la diffusion des supports de communication
OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LE TERRITOIRE			
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	5.1.1	Intégrer les citoyens dans les démarches d'élaboration des projets	Nombre de projets citoyens soutenus Thématiques impactés par les projets soutenus Nombre de projets construit en mode démocratie participative
5.2 Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET	5.2.1	Communiquer et sensibiliser sur la transition énergétique et écologique	Nombre d'actions de communication Nombre de cibles potentiellement touchées
	5.2.2	Animer un comité de suivi du PCAET	Création de la charte Nombre de partenaires associés
	5.2.3	Déployer un challenge territorial de l'exemplarité	Nombre de communes engagées dans le challenge annuel (source : CCDSP) Initiative isolée débouchant sur une démarche collective (source : CCDSP)

Tableau 4 : Les indicateurs de suivi

13 LA METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce document s'appuie sur celle développée pour réaliser des évaluations environnementales de document de planification tels que les SCoT et les Plans de prévention et de gestion des Déchets. Pour ces derniers, la méthodologie repose sur celle proposée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDD) et l'ADEME dans le « Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets » publié en 2006. Ces méthodologies ont été complétées par les indications du guide ADEME « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » et celle de la note du Ministère en charge de l'environnement et du CEREMA « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique ».

Les données relatives à l'état initial du département ont été collectées auprès de différents organismes : CC Drôme Sud Provence, Département, Préfecture, DDT, ADEME, Agence de l'Eau, IFEN, ARS, DREAL, ATMO Auvergne Rhône Alpes ...

L'analyse a été uniquement effectuée sur un plan environnemental, sans tenir compte des aspects techniques et économiques (faisabilité, seuil de rentabilité, ...).

La démarche d'évaluation environnementale a été réalisée conjointement à la réalisation du PCAET, dans une démarche itérative. Les enjeux environnementaux ont nourri la réflexion stratégique et les échanges avec les différents acteurs.